



SAVOIE ■■■ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME



Conditions générales d'exercice
de l'activité Traîneau à chiens à Notre-Dame-de-Bellecombe

Les réservations de l'activité Traîneau à chiens se font à l'OTI du Val d'Arly – Antenne de Notre-Dame-de-Bellecombe directement.

Les réservations ainsi que la facturation sont établies en fonction des éléments que vous nous avez communiqués, la prestation préparée sera conforme à ceux-ci.

L'OTI du Val d'Arly se réserve le droit de modifier ou de remplacer les prestations convenues si des circonstances majeures pouvant impacter votre sécurité ou celle de notre personnel devaient se présenter.

ATTENTION : LES CHIENS SONT INTERDITS sur le site.

Attitude:

La courtoisie reste le moteur de toute activité de loisirs sportifs. Les intervenants de MONTAGNE D'AVENTURES appliquent ce comportement et auront à cœur de vous satisfaire.

MONTAGNE D'AVENTURES ne pourra être tenu pour responsable des actes délictueux ou malveillants des participants qui agiraient ainsi sous leur propre responsabilité.

Assurances:

MONTAGNE D'AVENTURES souscrit une assurance couvrant les responsabilités civiles professionnelles, toutefois vous devez vous assurer de votre protection en matière de responsabilité civile individuelle ou familiale.

Contre-indication médicale:

Déconseillée aux personnes enceintes ainsi qu'aux personnes avec des douleurs au dos.

Pour les activités de conduite d'attelage ou de raid aventures, aucune indication médicale visant à exclure les activités sportives en milieu montagnard et/ou en présence de chiens ne doit être connue.

Horaires :

Nos activités démarrent à l'heure prévue lors du rendez-vous, merci de prendre vos dispositions de façon à être ponctuel, car tout retard amputerait la durée de l'activité.

Déroulement :

Toute activité avec des animaux demande une implication cohérente de leur part. Pour cela et dans le cadre précis de leur protection et de leur bien-être, aucune activité n'est facturée ni gérée selon un barème de rentabilité. Deux prestations identiques sur le papier peuvent être différentes sur le terrain selon les conditions du moment.

En fonction des conditions météorologiques ou d'enneigement le lieu de la prestation peut être modifié par le musher, il est recommandé de prendre contact avec le bureau de l'OTI la veille de l'activité.

L'activité (randonnée aventure ou initiation à la conduite, 1h ou à la ½ journée) comprend : les explications, la mise à l'attelage, la prise de photos à la demande, la sortie et le débriefing.

Annulation :

En cas d'annulation de notre part, un report de la séance sera proposé durant votre séjour ; s'il ne vous convient pas, votre prestation vous sera intégralement remboursée sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité.

En cas d'annulation de votre part, en dehors de raisons médicales certifiées, la prestation ne vous sera pas remboursée.

Equipement nécessaire pour les activités hivernales :

- Crème solaire (indice élevé qui protégera aussi du froid)
- Tenue de ski
- Chaussures imperméables et de type randonnée (éviter les Moon-boots ou après ski trop lourdes)
- Pour la conduite d'attelage : tenue technique adaptée à un sport d'hiver et bottes de neige (type Sorel) ou chaussures de randonnées + guêtres
- Paire de chaussettes chaudes
- Bonnet, gants.
- Lunettes de soleil avec un indice suffisant

Nom et Signature précédés de la mention « lu et approuvé » + date et heure de la prestation